



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,
Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (présent jusqu'au point 5), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Frédéric TEITGEN, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, suppléant, représentant Mme Marie-Josée THILL, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, MMES Patricia VEIDIG, Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Mme Christine ACKER	à	Bernard ZENNER
Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
Evelyne DEROCHE	à	Marie-Odile KRIEGER
Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Michel SCHMITT, Marie-Pierre LAGARDE,

Date de la convocation : 10 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



7. Objet : Décision Modificative n° 3 – Budget principal – Exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2022,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 relative au vote du Budget primitif principal de la CCCE pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 relative au vote du Budget Supplémentaire du budget principal de la CCCE pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 relative au vote de la Décision Modificative n° 1 du budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 relative au vote de la Décision Modificative n° 2 du budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 8 novembre 2022 relative à la clôture du budget annexe de la Zone d'Activité de Entrange et à l'intégration du résultat de clôture par le Budget général de la CCCE,

Considérant qu'il y a lieu de procéder nécessairement à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2022 pour le budget principal de la CCCE,

Section de fonctionnement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés					100 000,00 €
64111	020			Réajustement dépenses de personnel	50 000,00 €
64131	020			Réajustement dépenses de personnel	50 000,00 €
Chapitre 65 - Charges courantes					337 752,98 €
6521	090			Intégration du déficit de la ZA de Entrange suite clôture	337 752,98 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles					12 000,00 €
6713	523			Réajustement du montant des aides aux familles d'Ukraine suite prolongement du dispositif	12 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues - Fonctionnement					-101 640,98 €
Total des dépenses de fonctionnement					348 112,00 €

Section de fonctionnement - Recettes					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 013 - Atténuation de charges					79 128,00 €
6419	020			Remboursement sur la rémunération du personnel suite congés / maladie	35 128,00
6419	64			Remboursement sur la rémunération du personnel suite congés / maladie	44 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes					268 984,00 €
7351	01			Réajustement du montant perçu pour la taxe sur la consommation finale d'électricité	88 751,00 €
7382	01			Réajustement du montant de Fraction TVA suite à notification (TH)	180 233,00 €
Total des recettes de fonctionnement					348 112,00 €

La Décision Modificative n° 3 du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 348 112,00 €.

La section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Inscription de crédits supplémentaires afin d'intégrer le déficit lié à la clôture du budget annexe de la ZA de Entrange, de réajuster le montant des dépenses de personnel et des aides aux familles d'Ukraine
- Inscription de crédits à la baisse, avec le réajustement du chapitre « dépenses imprévues ».

Recettes :

Inscription de recettes provenant principalement du réajustement du montant de la fraction de TVA, de la Taxe sur la consommation finale d'électricité et des remboursements liés au personnel (remboursements congés/maladie..).

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la Décision Modificative n° 3 modifiant les comptes du budget principal pour l'année 2022, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **16 NOV. 2022** Le Président
Publiée le : **16 NOV. 2022**
Transmise à la Sous-Préfecture le : **16 NOV. 2022**

